

Service des archives

Le service tient, à disposition des Orlysiens, l'archivage et la consultation des documents se rapportant à l'état civil (registre des naissances, mariages, décès... pour la période s'étendant de 1565 à 1945), à l'administration (registres de délibérations du Conseil municipal, registres des arrêtés du maire, Journal officiel, budgets et comptes communaux, études et rapports) ainsi que des cartes, plans, affiches, cartes postales de la ville. Ces documents sont la mémoire des institutions, des personnes et des événements nécessaires à l'étude de l'histoire locale. Chaque année, le service organise les Journées Européennes du Patrimoine en lien avec le patrimoine Orlyzien.

Tarif des photocopies

Photocopie gratuite pour les documents des archives uniquement.

Au delà de 10 photocopies gratuites, un paiement de 0,18 € la photocopie sera demandé.

Accès et contact :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Téléphone : 01 48 90 20 56

Télécopie : 01 48 90 20 58

Horaires d'été du service des archives

- Du 30 juin au 31 juillet et du 18 au 28 août 2021 :

- Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h (sur rdv)

- Fermeture des archives municipales du 2 au 17 août 2021 inclus.

NOUVEAU : GUICHET UNIQUE

Depuis 4 septembre 2017, l'accueil du Centre administratif municipal a évolué.

Un « guichet unique » est installé dès l'accueil, au rez-de-chaussée. Les Orlysiens ont la possibilité d'y effectuer toutes leurs démarches simples et peuvent y obtenir la plupart des renseignements qu'ils recherchent (état civil, logement, aides, enfance...).

De nouveaux horaires sont également mis en place :

> Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h30 / 14h-17h30

> Jeudi : 14h-17h30

> Samedi : 8h45-11h45